



## AVIS PUBLIC

### RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES LAURENTIDES

PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 258 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 133 RUE ST-JOSEPH LAC-DES-ÉCORCES

PRENEZ AVIS que,

Lors de la séance qui s'est tenue le 15 janvier 2025 le conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides a adopté le règlement #2025-01 décrétant une dépense et un emprunt de 258 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble, situé au 133 St-Joseph Lac-des-Écorces

Tout contribuable peut s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en transmettant à ce dernier leur opposition écrite au cours de la période de 30 jours qui suit la publication de l'avis.

Donné à Lac-des-Écorces, le 24 janvier 2025

Simon Lagacé

Directeur général, secrétaire, trésorier

Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides